

Nom de l'établissement

Projet d'Accueil Individualisé Diabète

Circulaire n°99.181 du 10/11/99 bulletin officiel n°41 du 18/11/1999

PHOTO
Facultatif

Année scolaire :

Le Secret professionnel

Le respect du secret professionnel est une obligation générale et absolue qui s'impose aux médecins, aux infirmières, aux autres professionnels paramédicaux et aux travailleurs sociaux. Il importe, par ailleurs, de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle dont tous les personnels de la structure d'accueil doivent faire preuve pour tous les faits ou informations relatifs à la santé de l'enfant ou l'adolescent. Toutefois le secret professionnel ne peut empêcher de déterminer avec l'équipe d'accueil les mesures à prendre pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant ou de l'adolescent. Pour cette raison, lorsque la maladie dont souffre l'enfant ou l'adolescent le nécessite, et à la demande expresse des familles, l'ensemble des dispositions et informations contenues dans son projet d'accueil individualisé, à l'exception de celles couvertes par le secret médical, contenues dans un pli cacheté, pourra être porté à la connaissance de la communauté d'accueil, et mis en œuvre par celle-ci. La décision de révéler des informations couvertes par le secret médical à certains membres de la communauté d'accueil, qui assisteraient les personnels de santé plus particulièrement, ou auraient un rôle prééminent dans la mission d'accueil et d'intégration de l'enfant, appartient à la famille.

COORDONNEES DE L'ELEVE

Nom : Prénom(s) :

Date de naissance :/...../... Age : ... Sexe : M F Classe : Restauration scolaire Accueil périscolaire

MATÉRIELS SPECIFIQUES DE L'ENFANT

Type de matériel : Pompe Multi-injections Freestyle libre (FSL) Capteur Anti Diabétique Oraux (ADO)
 Lecteur de glycémie GSM indispensable
L'enfant est autonome pour changer le cathéter OUI NON

Matériel à garder : avec l'enfant à l'infirmier au bureau : autre :

NB : le stylo auto piqueur, le stylo d'insuline et la pompe sont personnels et ne doivent pas être utilisés pour une autre personne

Tout matériel usagé ou défectueux doit être retourné aux parents

COORDONNEES DES PARENTS / RESPONSABLES

COORDONNEES DE LA MERE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

COORDONNEES DU PERE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

AUTRE PERSONNE RESPONSABLE : Nom : Prénom(s) :

☎ domicile : 0262 ☎ gsm : 069 ☎ travail :

REFERENT MEDICAL A CONTACTER SI BESOIN

MEDECIN SPECIALISTE : Nom /Prénom : ☎ :

MEDECIN TRAITANT : Nom /Prénom : ☎ :

MEDECIN DE PMI / DE L'EDUCATION NATIONALE : Nom /Prénom : ☎ :

INFIRMIERE DE PMI /L'EDUCATION NATIONALE : Nom /Prénom : ☎ :

EQUIPE DE SOINS (HÔPITAL) : Nom /Prénom : ☎ :

IDE INTERVENANT A L'ECOLE : Nom /Prénom : ☎ :

<p>ANALYSES</p>	<p>⇒ Il est nécessaire que des glycémies soient réalisées à l'école, avant d'administrer l'insuline : Par : <input type="checkbox"/> l'enfant/adolescent <input type="checkbox"/> une infirmière de l'établissement <input type="checkbox"/> une infirmière libérale <input type="checkbox"/> un adulte (ou avec son aide)</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligatoire avant le déjeuner, • éventuellement à d'autres horaires, indiqués par les parents : • en cas de signes d'hypoglycémie (pâleur, sueurs, fatigue, maux de tête...) • en cas de signes de cétose (nausées, vomissements, douleurs abdominales) • sport inhabituel <p>Dans le cas où l'enfant possède une pompe : si glycémie \geq250 mg/dl, recherche de la présence de corps cétoniques</p>
<p>HYPOGLYCÉMIE</p>	<p>⇒ Définition : l'hypoglycémie est une diminution du taux de sucre dans le sang. La glycémie est < 70mg/dl, ou <80mg/dl avec signes.</p> <p>⇒ Les signes d'hypoglycémie sont :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Ne pas négliger ces signes d'appel.</p> <p>⇒ Conduite à tenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. faire asseoir l'enfant, sur place, 2. faire une glycémie si possible, si < 70mg/dl avec signes : donner sucre(s). si < 50mg/dl (ou « lo ») : donner sucre(s) +biscuit(s) 3. sinon, donner d'emblée 1 sucre par 20kg de poids, 4. faire patienter l'enfant assis, quelques minutes après la prise du sucre, 5. si les signes persistent après 10mn, redonner la même dose de sucre, 6. après le traitement de l'hypoglycémie, une fois les signes disparus, l'enfant peut reprendre son activité : 7. informer les parents en fin de journée + annotation dans le cahier de suivi de l'enfant.
<p>HYPOGLYCÉMIE AVEC PERTE DE CONNAISSANCE</p>	<p>⇒ Définition : perte de connaissance avec ou sans convulsion, somnolence extrême, hypoglycémie et impossibilité de prendre du sucre par la bouche.</p> <p>⇒ Conduite à tenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. ne rien donner par la bouche, 2. mettre l'enfant sur le côté en position latérale de sécurité (PLS), 3. appeler les secours 112, puis les parents. 4. récupérer le glucagon (Glucagen®) rangé....., 5. injecter du glucagon en sous-cutané ou intramusculaire : ampoule, par une personne volontaire. 6. si possible, faire une glycémie, 7. au réveil de l'enfant (entre 5 et 15 min après l'injection de glucagon), le resucrer avec du sucre, humidifié avec de l'eau froide, en petites quantités avec une cuillère à café (car vomissements possibles).
<p>HYPERGLYCÉMIE</p>	<p>L'ENFANT N'A PAS DE POMPE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aucun signe de gravité (nausées, douleurs abdominales, vomissements) + glycémie \geq 250 mg/dl. <p>⇒ <input type="checkbox"/> pas de recherche d'acétones <input type="checkbox"/> recherche d'acétones <input type="checkbox"/> pas de sport <input type="checkbox"/> injections</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Si signes de gravité (nausées, douleurs abdominales, vomissements) + glycémie \geq 250mg/dl. <p>⇒ Appeler les parents et voir la conduite à tenir avec eux</p> <p>L'ENFANT A UNE POMPE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. laisser boire l'enfant, sur place, et lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement, 2. vérifier que le cathéter n'est pas arraché, 3. faire la recherche de corps cétoniques : cétonémie avec le lecteur spécifique ou cétonurie avec la bandelette urinaire : Avec le lecteur spécifique : <ul style="list-style-type: none"> • si la cétonémie est > 0.5 mmol/L : appeler immédiatement les parents ou à défaut, l'équipe soignante de l'hôpital • ATTENTION si cétonémie \geq 3mmol/L = URGENCE médicale. Transférer l'enfant à l'hôpital si parents et équipe soignante non joignable. 4. si présence de corps cétoniques, dans tous les cas : une injection d'insuline rapide au stylo est indispensable (1/10^{ème} de la dose totale quotidienne ou 1/10^{ème} du poids) soit unités. Injection faite par : <input type="checkbox"/> l'enfant/l'adolescent <input type="checkbox"/> une infirmière (selon le délai de retour à domicile) 5. en l'absence de corps cétoniques, il n'y a pas d'urgence. Possibilité de faire une injection d'insuline rapide (correction) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 6. informer les parents en fin de journée + annotation dans le cahier de suivi de l'enfant.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS *cases à cocher*

SOYEZ A L'ÉCOUTE DE L'ENFANT !

ACTIVITÉ PHYSIQUE	<p>SPORT HABITUEL : Activités pratiquées régulièrement dans le cadre scolaire : ⇒ Pas de glycémie capillaire sauf si l'enfant présente des symptômes</p> <p>SPORT INHABITUEL : Activités occasionnelles et nécessitant un effort intense : piscine, cross, endurance...</p> <p>⇒ Pour les plus jeunes : transmettre le programme aux parents afin qu'ils s'organisent. ⇒ Pour les plus grands : informer le professeur d'EPS</p> <p>⇒ Conduite à tenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. contrôle de la glycémie avant l'activité : <ul style="list-style-type: none"> • si < 150 mg/dl, donner • si < 70 mg/dl, donner sucre(s) et • si > 250 mg/dl, rechercher corps cétoniques. Si positif : INTERDICTION DE SPORT - URGENCE MÉDICALE 2. avoir du sucre et des gâteaux à portée de main, le lecteur et les bandelettes.
ALIMENTATION	<p>⇒ Collation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Heure : Type : Pour les plus jeunes : s'assurer de leur prise.</p> <p>⇒ Restauration scolaire : l'enfant peut déjeuner à la restauration scolaire. Les menus sont transmis à l'avance aux parents chaque semaine ou chaque mois.</p> <p>⇒ Conduite à tenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. glycémie avant le repas réalisée par : <input type="checkbox"/> l'élève <input type="checkbox"/> une infirmière <input type="checkbox"/> l'enseignant(e) <input type="checkbox"/> autre : 2. si une injection d'insuline est réalisée, elle se fait avant le repas. L'élève doit manger dès que l'injection est faite : délai de ¼ d'heure maximum. 3. L'injection est réalisée par : <input type="checkbox"/> l'élève <input type="checkbox"/> une infirmière <input type="checkbox"/> l'enseignant(e) <input type="checkbox"/> autre : <p>Autre organisation, selon les possibilités d'intervention d'une infirmière libérale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. L'enfant doit pouvoir disposer à chaque repas de féculents, remplacée à défaut par du pain, pour répondre à ses besoins, 5. Pour les plus jeunes, s'assurer de la prise de féculents prévus (ou à défaut du pain), <p>⇒ Goûter d'anniversaire (pour les plus jeunes) : L'enfant peut participer au goûter d'anniversaire, prévenez les parents pour les modalités</p>
SORTIES SCOLAIRES	<p>⇒ Pour une sortie d'un ou plusieurs jours, préparer le séjour avec les parents.</p> <p>Pour les plus jeunes : un parent ou un adulte référent pourra accompagner l'enfant (ou une IDE libérale pour effectuer les injections).</p>
RECOMMANDATIONS	<p>⇒ Laisser boire en classe, se resucrer et sortir pour uriner, si besoin.</p> <p>⇒ Si l'enfant boit et urine beaucoup, en informer les parents à la sortie de la classe</p> <p>⇒ Si anomalies répétées, informez les parents et/ou l'équipe soignante</p>



TROUSSE D'URGENCE NOMINATIVE

Contenant médicaments fournis par les parents

Joindre l'ordonnance

Emplacement de la trousse (dans un endroit frais et sec et accessible à tout moment et connu de tout le personnel) :

.....
ENFANT : Nom : Prénom(s) :

• **Contenu obligatoire de la trousse** (vérifier la date de péremption)

- **Nom du médicament** : Dates de péremption :/...../.....

- **Autres médicaments** : Dates de péremption :/...../.....

• **Vérification du contenu faite le** :/...../..... **Par** : **Signature** :

SIGNATURES DES PERSONNES CONCERNEES

le/...../..... à

Je soussigné..... mère, père, représentant légal, demande / autorise la mise en place du protocole d'urgence prescrit par le Dr..... en date du

Tél. :

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans l'établissement d'accueil qui sont tenus au respect du secret professionnel.

Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document.

Signature des Parents / Tuteur légal Nom/Prénom ii	Signature du Médecin Traitant /Spécialiste Nom/Prénom	Signature du médecin PMI / EN Nom/Prénom hh
Signature de l'infirmière Nom/Prénom	Signature du Directeur/Directrice Nom/Prénom	Signature de l'enseignant Nom/Prénom
Signature du responsable de la restauration Nom/Prénom	Signature du périscolaire Nom/Prénom	Signature du représentant collectivité

RECONDUCTION DU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

- ✓ Ce document nécessite un renouvellement chaque année scolaire à la demande des parents.
- ✓ Si aucune modification n'est intervenue, le présent projet d'accueil individualisé est reconduit à l'identique.
- ✓ **Fournir obligatoirement une ordonnance en cours de validité** et renouveler les médicaments dont la date de péremption est dépassée.

Année scolaire :		Classe :	Reconduit-le :
Date :			
Signataires	Parents ou responsables légaux (nom et signature)	Directeur d'école (nom et signature)	Médecin(s) (cachet et signature)
	Infirmière de l'établissement (date et signature)	Représentant de la collectivité (si nécessaire)	Autres intervenants

Année scolaire :		Classe :	Reconduit-le :
Date :			
Signataires	Parents ou responsables légaux (nom et signature)	Directeur d'école (nom et signature)	Médecin(s) (cachet et signature)
	Infirmière de l'établissement (date et signature)	Représentant de la collectivité (si nécessaire)	Autres intervenants